

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87402132.2

51 Int. Cl.⁴: B 65 D 6/00

22 Date de dépôt: 24.09.87

30 Priorité: 26.09.86 FR 8613441

43 Date de publication de la demande:
04.05.88 Bulletin 88/18

84 Etats contractants désignés:
CH DE ES GB IT LI

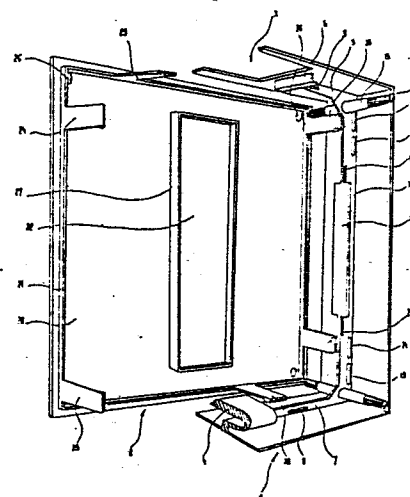
71 Demandeur: DIFFUSION INTERNATIONALE DE
PARFUMS
45 rue de Babylone
F-75007 Paris (FR)

72 Inventeur: Cornuau, Alain
12164 Jean Bouillet
Montreal H4 K1 T2 (CA)

74 Mandataire: Pinguet, André
CAPRI 28 bis, avenue Mozart
F-75016 Paris (FR)

54 Conteneur parallélépipédique pour la protection et l'habillage d'un récipient.

57 Un conteneur parallélépipédique rectangle pour la protection et l'habillage d'un récipient de forme quelconque comporte deux flasques (2) rectangulaires et un cadre (1). Ce cadre (1) comprend un orifice (3) pour le passage du goulot dudit récipient, un organe de coincage (4) élastique pour permettre l'introduction dudit récipient dans ledit cadre et pour faire pression sur son cul, des organes latéraux (10, 11, 12) de maintien élastique du corps dudit récipient et des moyens d'assujettissement (9, 8, 13, 14, 15) pour au moins deux types de flasques. Un flasque (2) comprend une plaque rectangulaire (20), une lèvre (21) parallèle au bord de ladite plaque pour l'encastrement du flasque (2) dans le cadre (1) et des pattes de fixation (23, 24, 25, 28) souples, perpendiculaires à la plaque (20), pour coopérer avec les moyens d'assujettissement du cadre (9, 8, 13, 14). Chaque côte de la plaque (20) comporte au moins une pte (23, 24, 25, 28) et les pattes situées sur deux côtes parallèles sont symétriques par symétrie de 180° par rapport au centre de la plaque (20).



Description

CONTENEUR PARALLELEPIPEDIQUE POUR LA PROTECTION ET L'HABILLAGE D'UN RECIPIENT

La présente invention a pour objet un conteneur parallélépipédique rectangle pour la protection et l'habillage d'un récipient de forme quelconque.

Parce qu'il est inerte, facile à produire et bon marché, le verre reste, en dépit du développement considérable des matières plastiques, un matériau très largement utilisé pour la fabrication de récipients destinés au conditionnement de produits de tout type, tels que les produits spiritueux, chimiques, pharmaceutiques et de parfumerie, par exemple. En contrepartie de ses qualités, qui le rendent quasiirremplaçable dans cette utilisation, le verre a l'inconvénient d'être très vulnérable aux chocs et de présenter à la cassure, sauf traitement spécial, des arêtes tranchantes. Du fait de sa fragilité, l'utilisation du verre pour la fabrication de récipients emporte un double risque, risque quant au contenu, qui est perdu en cas de bris du contenant, -ce qui est particulièrement dommageable lorsque ledit contenu est coûteux (parfums, alcools vieux, produits chimiques difficiles à élaborer, etc.), -risque quant à l'usager, qui peut être blessé par les tessons d'un récipient qui se brise, quand ce n'est pas brûlé ou contaminé par la substance qu'il contient quand cette dernière est corrosive ou nocive (acides, poisons, cultures bactériennes, etc.).

Pour pallier cet inconvénient, il est connu depuis longtemps d'habiller les récipients de verre d'une enveloppe protectrice. C'est ainsi que de façon traditionnelle, on tresse aux dames-jeannes et à certaines bouteilles un corset d'osier, de rotin ou de raphia. De même, l'ampoule de verre à paroi double des bouteilles thermos est-elle enclose dans un étui et certains flacons utilisés en pharmacie sont-ils recouverts de matière plastique extrudée. Le point commun de ces enveloppes protectrices est qu'elles ont généralement comme support de fabrication la bouteille qu'elles sont destinées à habiller elle-même et qu'elles en épousent les formes. Cette caractéristique est contraignante dans la mesure où elle impose une chronologie dans les fabrications respectives des récipients et de leurs gaines protectrices, celle des premiers devant obligatoirement précéder celle des secondes, et où elle impose auxdites gaines une forme qui correspond rarement à celle qui en faciliterait le stockage et l'expédition, les récipients de verre qu'elles protègent étant très fréquemment cylindriques.

La présente invention a pour objet un conteneur pour la protection et l'habillage d'un récipient, qui n'en épouse pas étroitement la forme, qui soit facile à fabriquer et à monter et qui soit aisément stockable.

Le conteneur selon l'invention est à section polygonale régulière et a un nombre pair de côtés. Préférentiellement, il est parallélépipédique et comporte deux flasques rectangulaires et un cadre.

Selon une caractéristique de l'invention, le cadre du conteneur comprend un orifice pour le passage du goulot dudit récipient, un organe de coinçage élastique pour permettre l'introduction dudit réci-

pient dans ledit cadre et pour faire pression sur son cul, deux organes latéraux de maintien élastique du corps dudit récipient et des moyens d'assujettissement pour au moins deux types de flasques.

Selon une autre caractéristique de l'invention, un flasque du conteneur comprend une plaque rectangulaire, une lèvre parallèle au bord de ladite plaque pour l'encastrement du flasque dans le cadre et des pattes de fixation souples, sensiblement perpendiculaires à la plaque, pour coopérer avec les moyens d'assujettissement du cadre. Chaque côté de la plaque d'un flasque comporte au moins une patte de fixation et les pattes de fixation situées sur deux côtés parallèles sont symétriques, par rotation de 180°, par rapport au centre de la plaque.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description qui va suivre, faite en relation avec le dessin annexé sur lequel la figure unique est une vue en perspective partielle d'un conteneur selon l'invention, dont le cadre est coupé selon un plan de symétrie transversal médian.

Le conteneur selon l'invention, dans la version décrite ci-dessous est de forme parallélépipédique rectangle et comporte un cadre 1, dont seule une moitié est représentée, et deux flasques 2 prévus pour fermer latéralement ledit cadre (pour faciliter l'intelligibilité du dessin, seul le flasque 2 situé dans l'arrière-plan de la figure, par rapport au cadre 1, a été représenté, et l'a été, en outre, quelque peu en retrait de sa position d'assujettissement audit cadre).

Le cadre 1 comporte quatre côtés rectangulaires assujettis les uns aux autres de façon que deux côtés opposés soient parallèles et deux côtés adjacents perpendiculaires. Le côté (ci-dessous dénommé "côté supérieur") situé du côté du goulot du récipient à protéger (non représenté) comporte un orifice 3 destiné au passage dudit goulot et conformé de façon à le caler, et le côté (ci-dessous dénommé "côté inférieur") situé du côté du cul du récipient à protéger, comporte un organe de coinçage 4 élastique dimensionné pour permettre la mise en place et le retrait dudit récipient, ainsi que pour exercer une pression sur son cul. L'organe de coinçage 4 peut être constitué par un morceau de ruban de matériau souple plié ayant, vu en coupe transversale, approximativement la forme d'un point d'interrogation aplati. Le côté supérieur comporte en outre, de part et d'autre de l'orifice 3, une nervure 5 médiane et une fente 9 pour l'encliquetage d'une patte de fixation d'un flasque d'un premier type (décrit ci-dessous), ainsi que, éventuellement, de part et d'autre de l'orifice 3 également, une cale 6 pour le guidage et le maintien du goulot ou du sommet du récipient. Le côté inférieur comporte en outre, de part et d'autre de l'organe de coinçage 4, une nervure 7 percée d'une fente 8 pour l'encliquetage d'une patte de fixation d'un flasque du premier type. Les côtés du cadre 1 (ci-dessous dénommés "côtés latéraux") situés en vis-à-vis des flancs du

réceptacle à protéger (non représenté) sont rigoureusement symétriques. Un côté latéral comporte une nervure 10 longitudinale médiane et un organe de maintien élastique exerçant une légère pression sur le corps du réceptacle. Cet organe de maintien peut être constitué par une plaquette 11 perpendiculaire à la nervure 10, à laquelle une fente 12, de longueur sensiblement supérieure à celle de ladite plaquette et pratiquée à faible distance du bord extérieur de ladite nervure, confère l'élasticité souhaitée. Un côté latéral comporte en outre, de part et d'autre de l'organe de maintien, deux fentes 13, 14 pour l'encliquetage de deux pattes de fixation de deux flasques du premier type. Le cadre 1 comporte enfin à chacun de ses angles, parallèles à l'arête de jonction de deux côtés adjacents, deux broches 15 de fixation pour flasques d'un second type (décrit ci-dessous). Ces deux broches 15, qui sont symétriques par rapport à la nervure 10, sont cylindriques ou tronconiques, sortent chacune de la face du cadre 1 correspondante d'une longueur approximativement égale à l'épaisseur desdits flasques du second type, comportent un alésage central ainsi que, éventuellement, des rainures 16 à leur extrémité extérieure.

Le cadre décrit ci-dessus est avantageusement fabriqué d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique appropriée.

Le cadre 1 peut recevoir deux sortes de flasques. Un premier type de flasque, représenté sur la figure, comporte :

- une plaque 20 ;
- une lèvre 21 courant parallèlement au bord de ladite plaque et dont la surface latérale extérieure coïncide avec la surface périphérique intérieure du cadre 1, pour réaliser l'encastrement de ladite lèvre dans ledit cadre ;
- des pattes de fixation 23, 24, 25, 28 élastiques, sensiblement perpendiculaires à la plaque 20, prévues pour s'encliqueter dans, ou sur, les rainures ou fentes 5, 8, 13, 14 ;
- des évidements 26 pour loger les extrémités des broches 15 ;
- éventuellement, si le conteneur est réalisé dans un matériau opaque, une fenêtre 22 permettant d'apprécier visuellement le niveau du liquide dans le réceptacle.

La fenêtre 22 peut comporter un rebord 27 intérieur pour caler le corps du réceptacle. Les évidements 26 sont des trous borgnes. Selon la longueur des broches 15, la plaque 20 comporte éventuellement, sur sa surface extérieure, des renflements (non représentés) correspondant auxdits évidements et destinés à protéger l'extrémité des broches 15. Comme on peut le remarquer sur la figure, les pattes de fixation 23, 24, situées sur un même bord latéral du flasque 2, ne sont pas disposées à une même distance des bords inférieur et supérieur dudit flasque respectivement. En outre, les pattes 23, 24, situées sur un même bord latéral du flasque 2, sont respectivement symétriques des pattes 23, 24 situées sur l'autre bord latéral du flasque 2 par rotation de 180° par rapport au centre de la plaque 20 (c'est-à-dire par rapport au point d'intersection des diagonales de ladite plaque). De

même les pattes de fixation 25 et 28, respectivement situées sur les bords supérieur et inférieur du flasque 2, sont-elles symétriques par rotation de 180° rapport au centre de la plaque 20. Grâce à cette disposition, le conteneur selon l'invention comporte deux flasques identiques.

Les flasques du premier type décrit ci-dessus sont avantageusement fabriqués d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique appropriée, telle que, par exemple, l'ABS (copolymère d'acrylonitrile de butadiène et de styrène).

Un second type de flasque (non représenté) est constitué par une simple plaque, de superficie égale à celle de la plaque 20 du flasque décrit ci-dessus, comportant éventuellement une fenêtre et percée à ses quatre coins d'un trou correspondant à une broche 15. Avantageusement, le diamètre de ce trou est légèrement inférieur au diamètre extérieur des broches 15. De la sorte, lorsqu'on exerce sur ce second type de flasque, après l'avoir positionné vis-à-vis du cadre 1, une légère pression, on provoque le coinçage desdites broches dans les trous dudit flasque, lequel coinçage est facilité par les rainures 16. Le flasque est donc tenu en place tandis qu'on l'assujettit définitivement au cadre 1 au moyen de rivets enfoncés dans les alésages des broches ou de tout autre organe de fixation adéquat. On peut ainsi réaliser ce second type de flasque, -qui, comme on l'a vu, ne comporte pas de pattes de fixation-, par emboutissage d'une plaque faite d'un matériau difficilement moulable, comme le sont certains métaux.

Le conteneur selon la présente invention peut être adapté à des réceptacles de toutes formes. Il n'est constitué que de trois pièces, dont deux sont identiques (dans le cas où les deux flasques sont tous deux du premier ou du second type décrit. Il va de soi qu'on peut assembler un conteneur dont un flasque est du premier type et l'autre flasque du second type). Son assemblage est très simple (flasque encliqueté sur le cadre dans le cas d'un flasque du premier type, assujetti par quatre rivets, par exemple, dans le cas d'un flasque du second type) et nécessite un nombre de manipulations très restreint. Sa forme parallélépipédique rectangle est parfaitement adaptée au stockage.

La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits ; elle est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art. Elle est en particulier applicable au cas de conteneurs dont la section est un polygone régulier ayant un nombre pair de côtés.

Revendications

1. Conteneur parallélépipédique rectangle pour la protection et l'habillage d'un réceptacle de forme quelconque comprenant deux flasques latéraux (2) rectangulaires et un cadre (1), caractérisé en ce que le cadre (1) comporte :
 - un orifice (3) pour le passage du goulot dudit réceptacle ;

- au moins un organe de coinçage (4) élastique pour permettre l'introduction dudit récipient dans ledit cadre et pour faire pression sur son cul ;

- des organes latéraux (10, 11, 12) de maintien élastique du corps dudit récipient ; et

- des moyens d'assujettissement (5, 8, 13, 14, 15) pour au moins deux types de flasques.

2. Conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre (1) comporte :

- des premiers moyens d'assujettissement (5, 8, 13, 14) pour un premier type de flasque ; et

- des seconds moyens d'assujettissement (15) pour un second type de flasque.

3. Conteneur selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'organe de coinçage (4) est constitué par un morceau de ruban de matériau souple plié ayant approximativement, vu en coupe, la forme d'un point d'interrogation aplati.

4. Conteneur selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les organes latéraux de maintien comportent chacun une nervure (10) perpendiculaire à un côté latéral du cadre (1), une plaquette (11) perpendiculaire à ladite nervure et une fente (12) pratiquée dans ladite nervure, d'une longueur supérieure à celle de ladite plaquette.

5. Conteneur selon une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les premiers moyens d'assujettissement comportent des nervures (5, 7, 10) et des fentes (8, 9, 13, 14) pratiquées dans ces nervures (7, 10).

6. Conteneur selon une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les seconds moyens d'assujettissement comportent deux broches (15) symétriques par rapport à un plan médian du cadre (1), disposées dans les angles du cadre (1) et sortant chacune de la face correspondante du cadre (1) d'une longueur approximativement égale à l'épaisseur d'un flasque du second type.

7. Conteneur selon la revendication 6, caractérisé en ce que les broches (15) sont cylindriques ou tronconiques, et en ce qu'elles comportent des rainures (16) à leur extrémité extérieure ainsi qu'un alésage.

8. Conteneur selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le cadre (1) est réalisé d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique.

9. Conteneur selon une des revendications 2 à 8, caractérisé en ce qu'un flasque (2) comporte :

- une plaque rectangulaire (20) ;

- une lèvre (21) parallèle au bord de ladite plaque pour l'encastrement du flasque (2) dans le cadre (1) ; et

- des moyens d'encliquetage (23, 24, 25, 28) pour coopérer avec les premiers moyens d'assujettissement du cadre (8, 9, 13, 14).

10. Conteneur selon la revendication 9, caractérisé :

- en ce que les moyens d'encliquetage sont des pattes de fixation (23, 24, 25, 28) souples,

sensiblement perpendiculaires à la plaque (20),
- en ce que chaque côté de la plaque (20) comporte au moins une patte (23, 24, 25, 28) et
- en ce que les pattes situées sur deux côtés parallèles sont symétriques par rotation de 180° rapport au centre de la plaque (20).

11. Conteneur selon la revendication 9 ou 10, caractérisé en ce qu'un flasque (2) comporte en outre un évidement (26) à chacun de ses angles, auquel correspond un renflement sur sa surface extérieure, pour le logement de l'extrémité des broches (15).

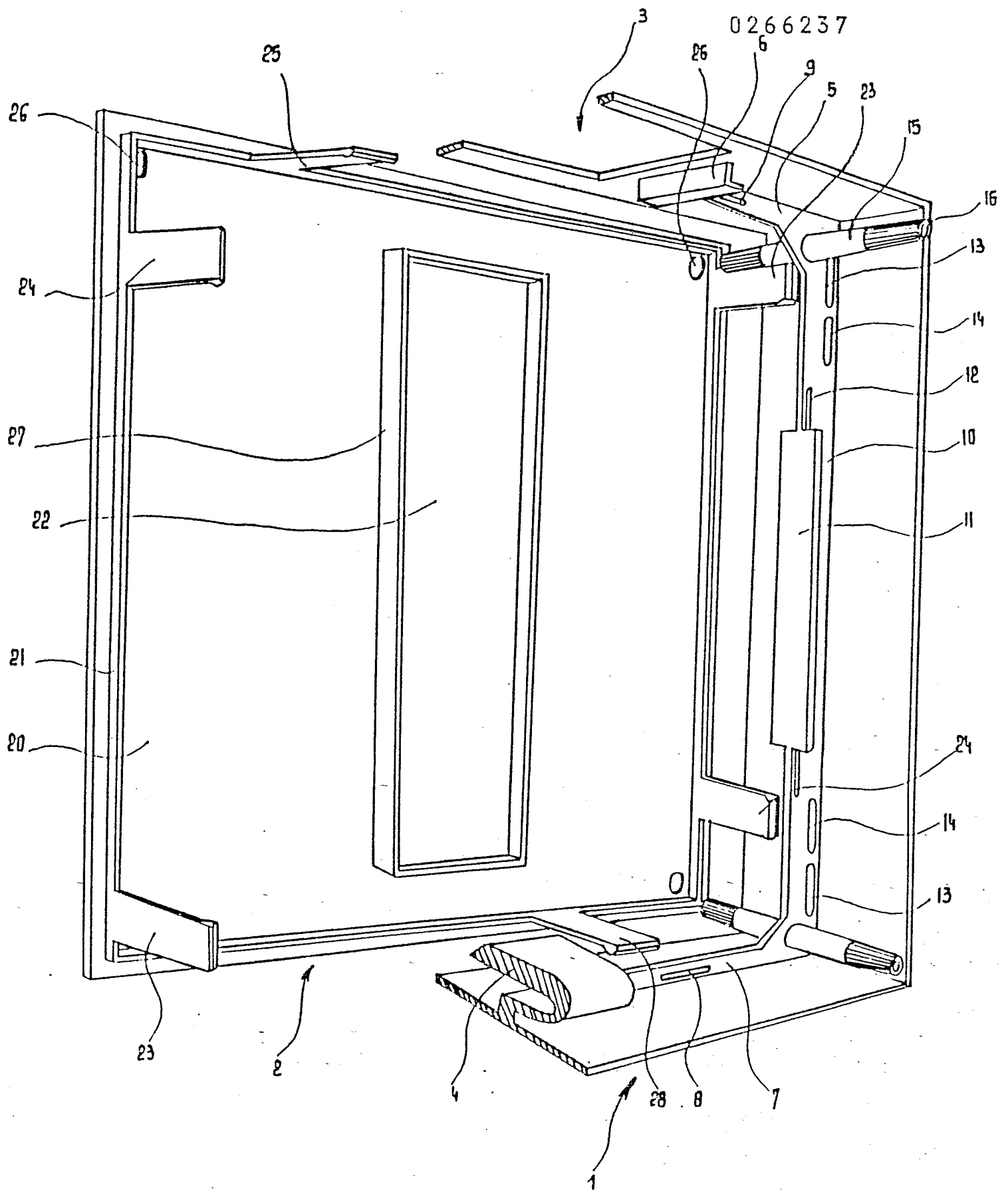
12. Conteneur selon une des revendications 9 à 11, caractérisé en ce qu'un flasque (2) est réalisé d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique.

13. Conteneur selon la revendication 12, caractérisé en ce que la matière plastique est de l'ABS.

14. Conteneur selon une des revendications 2 à 8, caractérisé en ce qu'un flasque est constitué par une plaque percée d'un trou à chacun de ses angles pour coopérer avec les broches (15).

15. Conteneur selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'un flasque est assujéti au cadre (1) au moyen de rivets passant dans les trous percés aux angles dudit flasque et coopérant avec les alésages des broches.

16. Conteneur selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un flasque comporte en outre une fenêtre (22) pour la visualisation du niveau du récipient.



Flanche Unique